

Entrepreneuriat féminin et création d'emplois au Congo

Par : James Pavel NGALEBAYE

Introduction

L'édition 2009 du rapport Doing Business de la Banque mondiale montre que le climat des affaires en République du Congo n'est pas propice au développement du secteur privé. Du fait de cet environnement défavorable, les investissements privés hors pétrole restent faibles : 4,5% du PIB en 2006. Les investissements directs étrangers ont été réguliers depuis 1995 et se concentrent dans le secteur pétrolier. A titre de comparaison, la moyenne en Afrique subsaharienne des investissements privés est de 14% du PIB et 25% en Asie de l'Est. Cette faiblesse des investissements privés est alarmante alors que le Congo est confronté à deux défis majeurs : la diversification de sa base productive et la réduction de la pauvreté. Pour relever ces défis, le pays devrait atteindre une croissance économique annuelle d'au moins 7%. Ce qui requiert un taux d'investissement moyen variant entre 27 et 30% et un taux d'investissement privé qui augmente de 5 à 10% du PIB.¹

La diversification accrue de la base productive nationale constitue la clé de la construction d'une économie compétitive et à forte croissance permettant le développement socio-économique durable de la nation. Pour que la diversification de l'économie favorise le développement, une attention particulière doit être accordée à l'entrepreneuriat, et notamment à l'entrepreneuriat féminin. En effet, l'entrepreneuriat est un moyen d'intégration économique et sociale de la femme. Au Congo, les activités menées par les femmes s'exercent essentiellement dans l'informel, alors que les revenus de ce secteur sont très précaires.

Dans la littérature économique, il n'existe pas d'études entièrement consacrées à l'entrepreneuriat féminin. Des auteurs ont analysé l'entrepreneuriat sans mettre un

¹ Ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé, Plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires

accent particulier ni sur l'entrepreneuriat féminin, ni sur sa contribution à la création d'emplois. C'est le cas de Basso O. (2004) et de Fayolle A. (2004) qui ont étudié les questions relatives à l'environnement des affaires. Pour sa part, Kawassi G. (2006) s'est intéressé à la notion du risque dans les affaires. D'autres auteurs ont étudié les questions relatives à la psychologie entrepreneuriale. C'est le cas de Paturel Robert (2007). Le business plan est considéré par les auteurs tels que Filion L. (2010), Léger Jarniou (2007) et Verstatete T. (2003) comme un élément essentiel de réussite en matière d'entrepreneuriat. Au Congo, aucune étude empirique n'a jusqu'alors été réalisée sur cette problématique. Les travaux sur l'entrepreneuriat ne portent que sur les obstacles au développement (Tsika, 1990 ; Loubelo, 2001 ; Samba, 2004).

Si l'entrepreneuriat féminin comme domaine d'étude n'a pas intéressé les auteurs, la prise d'initiatives par les femmes est cependant restée au cœur des préoccupations de l'ensemble des organismes d'aide au développement. A la suite de ces organismes, les Gouvernements ont exprimé des préoccupations relatives au renforcement des capacités des femmes.

Dans ce contexte, le Ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat et le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) du Congo ont organisé, en 2008, un séminaire afin de dresser un état des lieux précis de l'entrepreneuriat féminin au Congo pour mieux en cerner les potentialités. Quelques chiffres éloquentes témoignent des écarts importants qui existent aujourd'hui entre les hommes et les femmes dans le monde entrepreneurial. Selon l'étude menée par le ministère des PME et de l'artisanat, 28% seulement des entrepreneurs de TPE/PME sont des femmes.

En limitant l'interrogation de cette réalité au contexte du Congo, cette étude a pour objectif principal d'analyser la contribution de l'entrepreneuriat féminin à la création d'emplois. Cet objectif principal sous-tend les objectifs spécifiques suivants :

- élucider le rôle et la place de la femme dans la création d'entreprises au Congo ;
- cerner les obstacles au développement de l'entrepreneuriat féminin au Congo ;
- proposer des pistes de solutions pour lever ces obstacles.

Pour mener à bien cette étude, nous nous sommes appuyés sur les informations obtenues auprès d'organismes spécialisés que sont le Centre de formalités administratives des entreprises (CFE), le Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, l'Office National de l'Emploi et de la Main d'œuvre (ONEMO) pour analyser la situation de l'entrepreneuriat au Congo. Des consultations que nous avons menées auprès des femmes entrepreneures nous ont permis de confronter les informations reçues des organismes spécialisés à la réalité du terrain. L'étude comprend deux parties :

- la première partie intitulée « **Aperçu général de l'entrepreneuriat au Congo** » se base sur les données obtenues des organismes spécialisés pour analyser la structure de l'entrepreneuriat au Congo et le rôle de l'entrepreneuriat féminin ;

- la seconde partie intitulée « **L’entrepreneuriat féminin et ses contraintes** » fait une analyse des données obtenues suite aux consultations que nous avons menées auprès des femmes entrepreneures. Ces consultations, qui portent sur quarante huit (48) femmes réparties en trois secteurs d’activité (primaire, secondaire et tertiaire), ont permis de relever les contraintes qui pèsent sur l’entrepreneuriat féminin au Congo et de formuler des recommandations en vue d’améliorer sa situation.

Il est évident que dans le cadre d’une telle étude les concepts soient définis. Aussi, avons-nous jugé utile de définir les concepts d’entrepreneuriat, de secteur informel et de secteur formel :

- **L’entrepreneuriat** est l’action de créer de la richesse et/ou de l’emploi par la création ou la reprise d’une entreprise. L’entrepreneuriat est une activité difficile et bon nombre de créations d’entreprises se soldent par un échec. Les formes d’entrepreneuriat sont variées selon le type d’organisation qui est mis en place. L’entrepreneuriat peut être une activité qui crée de nombreux emplois. Il se caractérise par les éléments suivants :
 - il y a un leader, l’entrepreneur, qui est la force motrice à l’origine des faits économiques.
 - dans l’esprit de cet entrepreneur il y a une vision de l’avenir qui est préférable à celle de l’état présent.
 - tout au long d’un processus partiellement conscientisé d’intuitions et de perspicacité qui trouvent leurs racines dans l’expérience, l’entrepreneur développe une vision ainsi qu’une stratégie afin de la mettre en pratique. Cette vision est mise en œuvre rapidement et avec enthousiasme par l’entrepreneur. Le travail réalisé peut procurer le sentiment de vivre pleinement ou la satisfaction de rendre service à la société.
- **le secteur informel** est l’ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de la législation pénale, sociale et fiscale ou qui échappent à la Comptabilité Nationale. C’est l’ensemble des activités qui échappent à la politique économique et sociale, et donc à toute régulation de l’État ;
- **le secteur formel** est l’ensemble des activités économiques qui se réalisent conformément à la législation pénale, sociale et fiscale et qui sont prises en compte dans l’élaboration des comptes nationaux.

1. Aperçu global de l’entrepreneuriat au Congo

En dépit des bonnes performances enregistrées par l’économie congolaise ces dernières années, toutes les analyses s’accordent sur sa fragilité. La diversification de la base productive nationale constitue l’axe central des politiques visant une croissance

économique durable et la réduction de la pauvreté. Cette diversification a pour fondement l'épanouissement et la consolidation du secteur privé. L'amélioration du climat des affaires est considérée comme la clé de voûte du soutien à l'entrepreneuriat. Dans cette partie, nous présentons les caractéristiques de l'entrepreneuriat au Congo et le rôle que la femme y joue.

1.1. Caractéristiques de l'entrepreneuriat au Congo

La structure actuelle de l'entrepreneuriat au Congo présente les caractéristiques suivantes :

- les grandes unités de production au capital étranger évoluent dans les industries extractives essentiellement et, dans une moindre mesure, dans les secteurs suivants : agro-alimentaire, matériaux de construction, bois, métallurgie, mécanique, métallique et chimie dérivée du pétrole ;
- le privé national est à prédominance d'entreprises individuelles relevant pour l'essentiel de l'informel ; elles évoluent dans le commerce général, la fourniture des biens et services presque exclusivement à l'État, n'ont pas de siège social, ne tiennent pas de comptabilité, n'entretiennent pas de relations soutenues avec leur banque, n'emploie pas d'effectif salarié permanent régulièrement inscrit à la caisse de retraite (CNSS), ne réalisent aucune innovation, faute de programme d'investissement, et ne peuvent de ce fait contribuer objectivement à la structuration de l'économie ; leur répartition sectorielle penche largement en faveur du secteur tertiaire. Par conséquent, l'entrepreneuriat congolais ne peut être considéré comme étant « en développement » ou « stabilisé ». Il ne présente pas les potentialités d'un développement pérennisé et pouvant servir de référence ou d'exemple, ses activités n'étant en rien intégrées, ni en intra et inter-entreprises, ni encore moins au système productif national.
- En 2006, la situation de l'entrepreneuriat congolais était la suivante : 529 PME/PMI localisées majoritairement à Brazzaville (53%) et Pointe-Noire (38%) avec des activités dans le commerce à 55% et à 22% dans l'industrie. Cette situation déséquilibrée se reflète aussi au niveau de la création des entreprises, puisque, en 2006 par exemple, les immatriculations au Centre de Formalités Administratives des Entreprises (CFE) concernaient à 77% les entreprises commerciales, le secondaire à 1,9% et l'agriculture à 0,9%².

² Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Projet de politique nationale de développement des PME et de l'artisanat

Tableau n°1 : Répartition par catégorie, des entreprises immatriculées au CNSEE de 1996 à 2006

	TPE	PME	GE	Total
1996	1768	49	1	1818
1997	848	31	-	879
1998	1297	76	3	1376
1999	1688	53	1	1742
2000	2256	50	2	2308
2001	2954	80	-	3034
2002	2418	52	3	2473
2003	2216	42	2	2260
2004	2046	29	-	2075
2005	2250	36	-	2286
2006	2195	31	-	2226
Total	21936	529	12	22477
pourcentage	97,60%	2,40%	0,10%	100%

Source : Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Projet de politique nationale de développement des PME et de l'artisanat.

Ainsi, entre 1996 et 2006, 22477 entreprises ont été immatriculées, réparties ainsi qu'il suit :

- 97,60% de très petites entreprises (TPE) ;
- 2,40% de petites et moyennes entreprises (PME) ;
- 0,10% de grandes entreprises (GE).

La répartition de ces entreprises en fonction de leur secteur d'activité est représentée dans le tableau ci-après :

Tableau n°2 : Répartition des entreprises selon la taille et par secteur d'activité en 2006

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
TPE	0,00%	0,00%	94,39%
Petites entreprises	0,00%	1,06%	3,90%

Source : Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Projet de politique nationale de développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat

Ce tableau montre que la presque totalité d'entreprises créées sont de très petite taille et évoluent dans le secteur tertiaire (commerce, restauration, hôtellerie...).

Non moins intéressante est la classification faite par le Centre National de la Statistique et des Études Économiques sur l'évolution du nombre d'entreprises créées par nationalité du promoteur.

Tableau n°3 : Évolution du nombre d'entreprises créées par nationalité du promoteur de 2003 à 2007

	Congolais	Africain du centre	Ouest- Africains	Australo- Africains	Nord- Africains Maghrébins	Américain -Caraïbes	Asiatique	Européen Océanie	Nationalité non déclarée	Ensemble
2003	1991	38	80	11	3	2	51	28	1	2205
2004	1751	46	82	16	2	1	43	34	-	1975
2005	2066	71	54	33	1	4	34	23	-	2286
2006	3009	46	47	14	5	4	40	35	-	3200
2007	2420	28	66	14	-	4	42	20	-	2594

Source : CNSEE, annuaire statistique du Congo 2003-2007, p.240

On peut constater qu'il existe un écart entre les données fournies par le Ministère des petites et moyennes entreprises et celles que nous avons recueillies à la source, dans l'annuaire statistique du Congo élaboré par la CNSEE. Cet écart, que l'on peut considérer comme marge d'erreur, n'est pas de nature à influencer les résultats de l'étude.

Ce tableau montre qu'entre 2003 et 2007 les personnes de nationalité congolaise ont créé plus d'entreprises que les ressortissants étrangers. L'une des explications de cette situation assez paradoxale, compte tenu de l'existence physique des entreprises, réside dans le fait que de très nombreux ressortissants étrangers enregistrent leurs entreprises avec des pièces justificatives de la nationalité congolaise.

1.2. Rôle de la femme dans l'entrepreneuriat au Congo

Les femmes congolaises contribuent pour près de deux tiers de la production domestique, notamment en milieu rural. Si leur présence est surtout remarquée dans l'économie informelle, elles représentent toutefois une part non négligeable de la création des richesses dans le secteur formel. Il est évident que l'entrepreneuriat demeure un moyen d'intégration de la femme au développement. La participation active de la gent féminine peut, à ce titre, être considérée comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et les discriminations. Les statistiques disponibles montrent qu'il y a eu, au cours de ces dernières années, un affaiblissement du dynamisme entrepreneurial féminin. Cette situation est illustrée par le tableau ci-dessous :

Tableau n°4 : Évolution du nombre d'entreprises créées selon le sexe du promoteur de 2003 à 2007

	Masculin	Féminin	Ensemble
2003	1526	679	2205
2004	1272	703	1975
2005	1537	749	2286
2006	2288	912	3200
2007	1899	695	2594

Source : CNSEE, Annuaire statistique du Congo de 2003 à 2007, p.240

Ce tableau montre que les femmes, qui constituent 52% de la population congolaise, sont moins dynamiques en matière de création d'entreprises que les hommes. En général, environ un tiers des entreprises créées au Congo, de 2003 à 2007, le sont par les femmes. Par ailleurs, le taux de croissance de l'entrepreneuriat masculin (24,44%) a été, au cours de cette période, supérieur à celui de l'entrepreneuriat féminin (2,36%). Cette situation est illustrée par le tableau ci-après :

Tableau n°5 : Évolution de la part des entreprises créées selon le sexe du promoteur de 2003 à 2007

	Masculin, %	Féminin, %	Ensemble, %
2003	69,21	30,79	100,00
2004	64,40	35,60	100,00
2005	67,24	32,76	100,00
2006	71,50	28,50	100,00
2007	73,21	26,79	100,00

Source : Nous-mêmes, à partir des données du tableau n° 4

Il ressort de ce tableau que la part des entreprises créées par les femmes est passée de 30,79% en 2003 à 26,79% en 2007. Ce qui signifie que de 2003 à 2007 l'environnement des affaires a empiré pour les individus de sexe féminin. Pourtant, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, il est prévu de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Cette promotion de l'entrepreneuriat féminin s'inscrit dans le cadre du développement du secteur privé formel national. La mise en œuvre de cette politique devrait accroître la contribution de l'entrepreneuriat féminin à la production de richesses, à la création d'emplois, in fine, à la réduction de la pauvreté.

L'intensification de la participation de la femme dans le processus entrepreneurial doit appuyer la stratégie, voulue irréversible, d'élargir et diversifier la base productive dans la logique d'initiatives privées soutenues activement par un État facilitateur et régulateur.

2- L'entrepreneuriat féminin et ses contraintes

Cette partie se base sur les résultats des consultations que nous avons menées auprès des femmes entrepreneures pour proposer des solutions aux différentes contraintes qui pèsent sur l'entrepreneuriat féminin au Congo. Ces consultations portent sur un échantillon de quarante huit (48) femmes réparties entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

2.1. Analyse des résultats de l'enquête

Les consultations que nous avons menées auprès des femmes entrepreneures ont porté sur leurs difficultés d'entreprendre, leur nombre d'employés, la durée de leurs activités, leur niveau d'instruction et leur situation matrimoniale, ainsi que leur chiffre d'affaire. Les résultats de ces enquêtes sont présentés dans les tableaux ci-après :

Tableau N° 6 : Répartition des femmes selon leurs difficultés majeures et leur secteur d'activité.

Secteurs d'activité	Primaire		Secondaire		Tertiaire		Total	
Difficultés	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Accès au crédit	2	4,2	-	-	12	25	14	29
accès aux infrastructures de base	-	-	1	2,1	8	16,8	9	19
Cadre juridique	-	-	-	-	22	46	22	46
Considérations socioculturelles	-	-	-	-	3	6,3	3	6
Total	2	4,2	1	2,1	45	93,7	48	100

Source : notre enquête (janvier 2011)

Il ressort de ce tableau que la principale préoccupation des femmes entrepreneures est l'amélioration du cadre juridique. Le cadre juridique existant ne tient nullement compte ni des spécificités des petites et moyennes entreprises où l'on observe une plus forte participation de la femme, ni de celles liées à l'exercice de l'activité par la femme. La réglementation commerciale demeure l'une des plus contraignantes. En dépit de quelques dérogations, les régimes fiscaux et comptables se traduisent essentiellement par une pression très forte et asphyxiante, tandis que les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire ne favorisent guère la sécurité juridique et la pratique de l'État de droit. A cela s'ajoute la corruption¹ qui fragilise toute initiative privée.

Pour analyser la contribution des femmes entrepreneures à la création d'emplois et la durabilité ces emplois, nous avons procédé, dans le tableau n°7, à leur répartition selon le nombre d'employés et la durée de leurs activités.

Tableau N° 7 : Répartition des entreprises gérées par les femmes selon le nombre de leurs employés et la durée de leurs activités

Employés	0 à 5		5 à 10		10 à 50		Plus de 50		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nom bre	%
Durée d'activité										
0-1 an	12	25	5	10	1	2	-	-	18	37
1 - 5	21	44	6	13	-	-	-	-	27	57
+ de 5	-	-	3	6	-	-	-	-	3	6
Total	33	69	14	29	1	2	-	-	48	100

Source : notre enquête (janvier 2011)

¹ Transparency International plaçait le Congo au 21^e rang des pays les plus corrompus sur 163 passés en revue en 2006.

La plupart des femmes enquêtées exercent depuis moins de 5 ans et leurs entreprises emploient moins de 5 salariés. Il s'agit de très petites entreprises individuelles qui n'ont, pour la plupart pas encore atteint leur âge de maturité. Si elles ne sont pas soutenues, elles risquent de disparaître, entraînant ainsi de nombreuses pertes d'emplois.

Pour prendre en compte les considérations socioculturelles que l'on observe souvent dans notre société, il nous a paru utile de regrouper les femmes selon leur situation matrimoniale. Ce regroupement est effectué dans le tableau n° 8.

Tableau N° 8 : Répartition des femmes selon le niveau d'instruction et la situation matrimoniale

Situation Matrimoniale Niveau d'instruction	Célibataire		Mariées		Divorcées		Veuves		Total	
	Nomb re	%	Nom bre	%	Nom bre	%	Nombr e	%	Nomb re	%
primaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
secondaire	3	6	20	43	1	2	-	-	24	50
supérieur	9	19	12	25	2	4	1	-	24	50
Total	12	25	32	68	3	6	1	-	48	100

Source : notre enquête (janvier 2011)

Contrairement aux femmes du secteur informel, les femmes évoluant dans le secteur formel ont un niveau d'instruction relativement élevé. Neuf (9) femmes sur quarante huit (48) ont un niveau d'instruction supérieur. Des considérations socioculturelles sont à l'origine des cas de divorce car la femme est encore considérée dans la culture congolaise comme mère. Ace titre, son absence prolongée, même pour cause d'activité, est mal vécue par la plupart des époux et leur famille. Le tableau n°9 permet d'analyser le lien entre le niveau d'instruction de la femme entrepreneure et son secteur d'activités.

Tableau N°9 : Répartition des femmes selon leur niveau d'instruction et le secteur d'activités

Secteur d'activités Niveau d'instruction	Primaire		Secondaire		Tertiaire		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non scolarisées	-	-	-	-	-	-	-	-
primaire	-	-	-	-	-	-	-	-
secondaire	2	4,2	-	-	22	45,8	24	50
supérieur	-	-	1	2,1	23	47,9	24	50
Total	2	4,2	1	2,1	45	93,7	48	100

Source : notre enquête (janvier 2011)

Le niveau d’instruction est un élément déterminant du choix du secteur d’activités. Les femmes opèrent essentiellement dans le secteur tertiaire, l’unique femme qui évolue dans le secteur secondaire a un niveau de formation supérieur. Ce qui permet de conclure que le secteur secondaire exige un niveau de formation relativement élevé. Il en résulte que la politique d’industrialisation prônée par les autorités congolaises ne sera une réussite que si des efforts conséquents sont faits en matière d’éducation et de formation.

Le financement est souvent considéré comme un problème important de développement et de promotion des petites et moyennes entreprises congolaises. Ainsi, l’accès au crédit est un des déterminants du climat des affaires dans le pays. Pour la femme entrepreneure, le recours au crédit permet d’accroître ses possibilités d’investissement.

Tableau N°10 : Répartition des femmes selon la source de financement de leur activité et leur situation matrimoniale

Source de financement Situation matrimoniale	Thésaurisation ou ristourne		Crédit		Soutien du conjoint ou des parents		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mariées	22	46	4	8,3	6	12,5	32	66,7
célibataires	10	20,8	2	4,2	-	-	12	25
Divorcées	3	6,2	-	-	-	-	3	6,2
Veuves	1	2	-	-	-	-	1	3,1
Total	36	75	6	12,5	6	12,5	48	100

Source : issu de notre enquête (janvier 2011)

Les femmes font essentiellement de l’autofinancement. Elles ne demandent pratiquement pas de crédits et si elles le font, ce sont de très faibles crédits. Cette situation, qui s’explique, entre autres, par la faiblesse de la culture entrepreneuriale et de l’esprit d’entreprise, constitue un frein au développement de leurs activités.

Le chiffre d’affaires est un des déterminants non seulement de la taille de l’entreprise, mais également de ses possibilités d’expansion et de sa contribution à la création des richesses et des emplois. Le regroupement des femmes entrepreneures selon leur chiffre d’affaires et le secteur d’activité figure dans le tableau n°11.

Tableau N° 11 : **Répartition des femmes selon leur chiffre d'affaires (FCFA) annuel (x) et leur secteur d'activité**

secteur d'activité chiffre d'affaires (millions)	Primaire		Secondaire		Tertiaire		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
X < 5	2	4,2	-	-	2	4,2	4	8,3
5<x< 10	-	-	-	-	36	75	36	75
X > 10	-	-	1	2,1	7	14,6	8	16,7
Total	2	4,2	1	2,1	45	93,7	48	100

Source : issu de notre enquête (janvier 2011)

En termes de chiffre d'affaires, le secteur secondaire rapporte plus, mais il exige un financement important et un niveau d'instruction relativement élevé. La plupart des femmes réalisent un chiffre d'affaires compris entre 5.000.000 et 10.000.000 de FCFA. Ce qui confirme que les femmes créent souvent de très petites entreprises individuelles essentiellement dans le secteur tertiaire.

2.2. Contraintes et recommandations

Il s'agit ici de relever les contraintes qui pèsent sur l'entrepreneuriat féminin au Congo et de faire des recommandations en vue d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité entrepreneuriale par les femmes.

2.2.1. Les contraintes de l'entrepreneuriat féminin au Congo

Ces contraintes comprennent :

- les comportements sociétaux et culturels qui jouent un rôle important dans la détermination de l'activité féminine ;
- le manque de compétences et d'éducation qui limitent le potentiel de l'activité féminine ;
- le manque d'expérience dans le démarrage et la gestion d'une entreprise ;
- le manque d'accès au crédit car les femmes ont tendance à demander des crédits moins importants. Ce qui n'est pas profitable aux institutions financières. Elles manquent aussi de garantie de prêt et travaillent dans des secteurs qui sont perçus comme moins profitables par les banques ;
- le manque d'information sur les marchés, les fournisseurs et les possibilités d'exportation ;
- l'absence d'un environnement permettant les affaires est une contrainte importante pour tous les entrepreneurs, y compris les femmes entrepreneurs. Le

cadre réglementaire et légal gérant la concurrence, l'investissement, les transactions, les lois sur les contrats, le droit du travail, les taxes, les droits à la propriété et les procédures d'approvisionnement empêchent le passage de l'informel au formel.

•

2.2.2. Les recommandations

Les recommandations s'adressent au Gouvernement, aux bailleurs de fonds et partenaires au développement et aux promotrices elles-mêmes.

Au Gouvernement

- Que le gouvernement crée un fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin pour le renforcement des capacités et du pouvoir économique des femmes ;
- Que le Gouvernement mette en place des structures d'appui décentralisées à la création des micro-entreprises ;
- Que le Gouvernement crée des zones industrielles pour les petites entreprises féminines ;
- Que le Gouvernement réalise des campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat en milieu féminin ;
- Que le Gouvernement crée un service spécifique chargé des problèmes de l'entrepreneuriat féminin ;
- Que le Gouvernement assure une meilleure représentativité des femmes dans la plate-forme secteur public-secteur privé, mise en place pour améliorer le climat des affaires au Congo, afin de mieux prendre en compte les préoccupations des femmes ;
- Que le Gouvernement procède à une réadaptation du cadre réglementaire (fiscal) aux activités et moyens des micro-entreprises.

Aux bailleurs de fonds et partenaires au développement

- Que les bailleurs de fonds et partenaires au développement poursuivent leur œuvre d'appui à l'entrepreneuriat féminin ;
- Que les bailleurs de fonds appuient la duplication des dispositifs de micro finance ayant fait leur preuve ;
- Que les organismes de développement appuient les associations de femmes entrepreneures en mettant à leur disposition l'expertise des cabinets-conseils.

Aux promotrices

- Que les femmes cultivent l'esprit de regroupement et de complémentarité ;
- Que les femmes développent davantage leurs compétences et fassent preuve d'un professionnalisme avéré ;
- Que les femmes intègrent l'information comme un facteur de production dans leurs calculs économiques.

Conclusion

La population congolaise est majoritairement féminine. Pourtant, en dehors des activités productives traditionnelles, l'entrepreneuriat féminin reste très timide et cède de plus en plus de terrain à la conquête du genre masculin, y compris dans l'informel que la gent féminine contrôlait naguère. Elle est en outre paradoxalement victime de pratiques discriminatoires (droits sociaux et propriété foncière) qui inhibent toute initiative alors que l'économie domestique repose dans une large mesure sur son travail.

Par ailleurs, les femmes congolaises sont victimes de considérations socioculturelles qui limitent le champ de leurs activités. Certes davantage de mesures doivent être prises pour améliorer le climat des affaires au Congo, mais ces mesures doivent prendre en compte la situation particulière de la femme entrepreneure. Dans ce contexte, les autorités gouvernementales, les partenaires au développement et les promotrices elles-mêmes devraient mettre en place un cadre de travail visant à suivre l'exécution des mesures de soutien à l'entrepreneuriat féminin. Ces mesures visent trois objectifs majeurs :

- l'amélioration des capacités des femmes à entreprendre à travers, d'une part, les campagnes d'éducation et de sensibilisation et, d'autre part, le soutien aux initiatives de renforcement des capacités techniques et professionnelles des femmes entrepreneures ;
- l'amélioration des capacités de gestion des femmes entrepreneures par l'appui à la création et la mise à disposition des femmes entrepreneures d'organismes privés d'études et de conseil d'entreprises ;
- l'intégration progressive de l'entrepreneuriat féminin à l'économie mondiale en encourageant des investissements à forte intensité technologique afin d'améliorer sa valeur ajoutée, sa contribution à la création des richesses et des emplois, ainsi que sa compétitivité.

Bibliographie

Basso Olivier (2004), L'entrepreneuriat, Economica, 2004
Fayolle Alain (2004), Entrepreneuriat : Apprendre à entreprendre, Dunod, 2004
Filion Louis Jacques, Ananou Claude, De l'intuition au projet d'entreprise, Transcontinentale, 2010
Kawasaki Guy (2009), La réalité de l'entrepreneuriat, Diatino, 2009
Kawasaki Guy (2006); "L'art de se lancer", Diatino, 2006

- Léger-Jarniou Catherine et Kalousis Georges, Construire son Business Plan, Dunod, 2007
- Papin Robert (2005), Stratégie pour la création d'entreprise, 11^e édition, Dunod, 2005
- Paturel Robert (2007), Grandeurs et servitudes de l'entrepreneuriat, Éditorial du n° spécial de la Revue Internationale de Psychosociologie consacré aux Représentations entrepreneuriales, Direction R. Paturel, C. Schmitt et C. Bourion, Volume XIII, n° 31, Hiver 2007, pages 27-43.
- Verstraete Thierry (2002), Essai sur la singularité de l'entrepreneuriat comme domaine de recherche, Éditions de l'ADREG
- Fayolle Alain, L'art d'entreprendre, en partenariat avec l'EM Lyon, Coédition Les Échos Éditions - Village Mondial, 2007
- Verstraete Thierry (2003), Proposition d'un cadre théorique pour la recherche en entrepreneuriat, Éditions de l'ADREG
- Verstraete Thierry et Saporta Bertrand (2006), Création d'entreprise et entrepreneuriat, Éditions de l'ADREG
- Verstraete Thierry, Jouison-Laffitte Estèle, Business model pour entreprendre, de Boeck Université, 2009
- Filion Louis Jacques (1997), Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution, tendances, Revue Internationale PME, 10(2)
- Itoua M.A., Moussavou F. (2009), La performance des petites et moyennes entreprises familiales : cas des entreprises congolaises, Annales de l'université Marien Ngouabi, 10(2)
- Loubelo E. (2001), Les obstacles au développement des petites et moyennes entreprises, Annales de l'université Marien Ngouabi, 2(1)
- Tsika J. (1990), L'esprit d'entreprise : un produit de l'histoire, le cas des petits entrepreneurs brazzavillois. In : L'entrepreneuriat en Afrique francophone : culture, financement et développement, Paris, AUPELF
- Samba R. (2004), L'apport des éléments de la nouvelle micro-économie dans l'analyse de la production et de la commercialisation dans les PME : cas des boulangeries de la ville de Brazzaville, Annales de l'université Marien Ngouabi, 5(1)
- Verstraete Thierry, Fayolle Alain (2005), Paradigmes et entrepreneuriat, Revue de l'Entrepreneuriat, 4(1)